

toute une vie pour l'abeille



Apicultrice retraitée près de Bourges, dans le Cher, Christiane Massicot a été présidente de l'Institut technique d'apiculture. Toute sa vie, elle a subi des pertes de ruchers dues aux épandages de pesticides et cherché un moyen de protéger les abeilles. Témoignage.

Christiane a les mains déformées par l'arthrite. Ses doigts ressemblent à des branches noueuses, parce qu'elle a déplacé de lourdes ruches pendant plus de quarante ans. Dans son hameau natal, on ne compte aujourd'hui plus guère de voisins. Ne reste que la miellerie, où Remy Pelissier, qui a repris leur exploitation, continue à extraire le miel. Quand Christiane parle des dégâts des pesticides, elle s'emporte car elle veut que l'on comprenne combien ils ont souffert, eux, les apiculteurs. Et elle s'indigne que leur combat soit encore si peu reconnu.

À quand remontent vos problèmes avec les insecticides ?

Dès le début de leur arrivée sur le marché ! Mon père était lui-même apiculteur professionnel. Ses propres ruchers ont souffert des épandages de DDT, quelques années après la guerre. Ensuite, nous

avons vu apparaître le parathion méthyle, puis le dimétoate, enfin les pyréthrinoïdes de synthèse, qui tuaient moins nos abeilles. Hélas, nos voisins agriculteurs ont pensé que ces insecticides n'étaient pas assez efficaces. Ils ont commencé à faire des mélanges, par exemple avec des fongicides, et nous avons subi des hécatombes.

On a beaucoup parlé des méfaits du Gaucho sur les abeilles. Quel est votre souvenir le plus marquant concernant cet insecticide ?

Le pire, ça a peut-être été la première intoxication au Gaucho (voir encadré p. 75). C'était en 1992 ou 1993. Je me suis rendue dans un de mes ruchers, à côté d'un champ de tournesol. Toutes les hausses (la partie où les abeilles stockent le miel) étaient vides. Les butineuses n'étaient jamais rentrées à la ruche. En fait, ce champ était une expérimentation de semences enrobées de Gaucho. Le produit était soi-disant « écologique », car il n'y avait pas de pulvérisation. Mais il circule dans la sève de la plante, et les butineuses s'étaient intoxiquées avec le nectar. Mais c'était impossible à prouver, à cette époque, car les concentrations du poison étaient trop faibles pour être détectées.

Comment avez-vous fait face, toutes ces années ? Comment ne pas baisser les bras devant la multiplication des produits ?

Chaque année, c'était la même angoisse. C'est terrible de voir le travail de toute une saison réduit à néant. Il faut imaginer que la ruche fonctionne comme les cellules d'un organisme. Si une partie disparaît, la colonie est déstabilisée. Pour combler les pertes dues aux insecticides, nous avons des ruches très peuplées. Dans un premier temps, nous avons multiplié les « transhumances ». On transportait nos ruches à des centaines de kilomètres. On choisissait des sites non pollués. Mais cela n'a pas suffi, car la production de miel baissait. Nous avons donc développé la production de gelée royale. Et c'est ce qui nous a sauvés financièrement.



Christiane Massicot.



En cas d'abeilles intoxiquées que faire ?

Contactez les services vétérinaires de son département et le Service régional de la protection des végétaux (SRPV) afin qu'ils viennent enquêter sur les produits utilisés.



L'apiculture en chiffres

Il y a 69 237 apiculteurs en France, ce qui représente plus d'un million de ruches. Leur nombre a baissé de 15 000 depuis 1994, et leur moyenne d'âge est aujourd'hui de 65 ans. Plus de 90 % des apiculteurs sont des amateurs, avec moins de 30 ruches. L'année 2006, avec ses mauvaises conditions climatiques, a été catastrophique pour la production de miel. Outre les effets des insecticides, les abeilles souffrent de la réduction de la biodiversité floristique en agriculture et des attaques de parasites comme le varroa ou de nouveaux prédateurs comme le frelon asiatique. Pour la première fois en 2006, les importations de miel ont dépassé les exportations.

Comment voyez-vous l'avenir de l'apiculture ?

La prise de conscience écologique actuelle me redonne espoir. Pourtant, même si on veut nous faire croire que tout est encadré, je sais qu'un agriculteur dans son champ fera toujours comme il veut. De nouveaux produits sont mis en vente, avec des dosages certes moins importants, mais ces insecticides sont plus insidieux, à l'image des produits systémiques qui passent dans la sève des plantes. L'abeille est le plus fragile des hyménoptères. Toutes les dégradations de l'environnement, au sens large, ont déstabilisé ses populations. À la meilleure époque de mon activité, je récoltais jusqu'à 50 kilos de miel sur une seule ruche ! En 2006, les apiculteurs du nord de Bourges n'ont rien récolté. Ils sont de plus en plus nombreux à renoncer. Alors, mes enfants font comme j'ai fait : ils diversifient leurs activités ou s'installent dans des régions où il y a des exploitations bio. Concernant l'avenir, je crois beaucoup en l'agriculture intégrée. C'est là-dessus que la recherche devrait se focaliser, pour que tous, agriculteurs et apiculteurs, puissent travailler ensemble.

Propos recueillis par Estelle Cintas, journaliste

Pour en savoir plus

L'Union nationale des apiculteurs (UNAF) regroupe une centaine de syndicats départementaux. L'UNAF peut se constituer partie civile en cas de litige lors d'une intoxication par des produits pesticides. Ils organisent une université d'automne les 19, 20 et 21 octobre 2007 à Castres. UNAF, 26 rue des Tournelles, 75004 Paris, tél. 01 48 87 47 15.

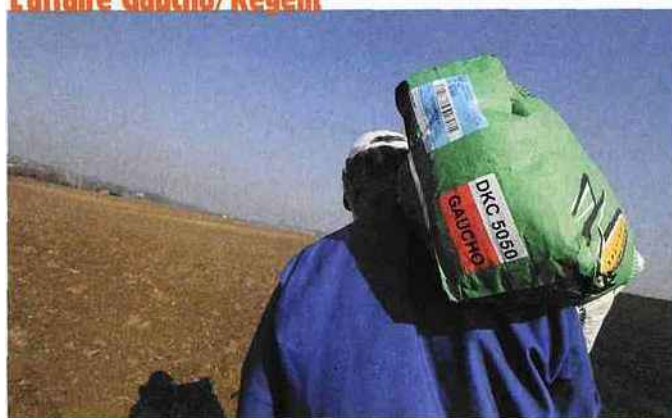
On peut trouver sur leur site Internet, <http://www.beekeeping.com>, le « projet sentinelle » qui fait de l'abeille une sentinelle de l'environnement, et vous propose d'installer des ruches chez vous, ou dans votre entreprise. Une dizaine de villes ont déjà signé le « projet sentinelle ».

À paraître courant 2007, une biographie de Christiane Massicot, dans la collection « Vivants et Solidaires », chez Sang de la Terre, Ellébore, par Estelle Cintas.



Le nombre d'apiculteurs a baissé de 15 000 depuis 1994.

L'affaire Gaucho/Régent



Le Gaucho (matière active : imidaclopride) et le Régent (fipronil) sont deux insecticides utilisés depuis plus de dix ans en enrobage de semences, notamment sur le maïs et le tournesol. Ils sont efficaces à très faible dose contre de nombreux ravageurs... et contre les abeilles

(4,2 nanogrammes/labeille pour le fipronil et 3,7 nanogrammes pour l'imidaclopride). Ce sont des produits systémiques : leurs molécules circulent dans la plante via la sève et se retrouvent dans le nectar. Après la publication de plusieurs rapports officiels

accablants sur les effets de ces produits pour les abeilles, les apiculteurs ont fini par obtenir leur interdiction. Mais ils restent mobilisés car cette interdiction n'est pas définitive, et d'autres insecticides du même type risquent de leur succéder.

traitements du voisin quels recours ?



**Votre jardin fait grise mine
depuis que votre voisin
a traité ses plantes...
Voici ce que vous pouvez
faire pour éviter que cela
ne se reproduise.**



Pas facile d'avoir pour voisin un agriculteur ou un jardinier qui force sur les doses de pesticides, quand on a soi-même banni les produits chimiques de son jardin. C'est une source potentielle de conflits... sauf si l'on prend les devants pour se mettre d'accord sur des procédés de bon voisinage. Vous craignez que les pulvérisations d'herbicide ne tuent les arbustes de la haie que vous venez de planter ? Dites-le à votre voisin. « Bien souvent, les problèmes viennent d'un manque de communication, » considère Jérôme Martin, du Service régional de la protection des végétaux (SRPV) de Bretagne. « En outre, beaucoup d'utilisateurs sont en attente de techniques culturales moins consommatrices de produits phytosanitaires ». Et vous pourrez peut-être obtenir de votre interlocuteur qu'il ne traite pas près de chez vous, ce qui limitera les risques de dégâts sur votre jardin.

Libre mais responsable

S'il se fait tirer l'oreille, s'il rétorque que chacun est libre de faire ce qu'il veut chez lui, rappelez-lui que lorsque l'on utilise des pesticides sur son terrain, on doit veiller à ce qu'ils ne se répandent

pas chez ses voisins. En effet, la loi stipule que « durant l'utilisation des produits, des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée » (1). Ainsi, il est interdit de

traiter des végétaux en présence de vent, même faible (à partir de force 3) et à moins de 5 mètres d'un cours d'eau. Et il n'est pas inutile de rappeler à votre voisin que votre jardin risque d'autant plus d'être touché s'il se trouve sous le vent dominant ou en contrebas de son terrain. « Le fait de traiter tôt le matin ou tard le soir permet de bénéficier de conditions optimales (hygrométrie, vent et température). Par ailleurs la présence d'une haie, d'un talus ou simplement d'une zone recouverte d'herbe en bordure de parcelle permet de limiter le ruissellement des eaux, » précise Jérôme Martin.

Amorcer le dialogue

Aujourd'hui, le dialogue est davantage possible, car le public est mieux informé sur problèmes engendrés par les pesticides (pollution, risques de cancer, perturbations hormonales, neurologiques...). D'ailleurs, l'usage de ces produits est déjà banni dans cer-



© BREA-CONDOS

tains jardins familiaux et dans quelques communes pour l'entretien des espaces verts. Si votre voisin est jardinier amateur, commencez par échanger sur vos pratiques de jardinage : peut-être finira-t-il par opter pour des méthodes alternatives si vous lui prouvez que ça marche ? D'autant que nombre de citoyens sont attentifs à leur santé. « Pour les agriculteurs, c'est différent, car même s'ils sont conscients que l'usage intensif des pesticides a une incidence sur leur santé, ils raisonnent davantage en termes économiques, » juge Nadine Lauverjat, chargée de mission auprès du Mouvement pour les droits et le respect des générations futures (MDRGF). « Il est plus intéressant de leur faire connaître l'étude de l'INRA qui montre que la production intégrée de blé, qui utilise moins de pesticides, est plus rentable que la culture conventionnelle. »

Demander réparation

Malgré cela, si les tentatives de conciliation échouent et si votre jardin est touché par des écoulements de produits phytosanitaires, le mieux est d'aller à la gendarmerie déposer une « main courante », déclaration qui va vous permettre ensuite d'aller voir votre assurance pour qu'elle demande réparation auprès de l'assurance de votre voisin. « Ce règlement à l'amiable permet d'obtenir assez souvent le remboursement des dégâts occasionnés, » explique Marie-Cécile Jean, juriste auprès du MDRGF. Un bon avertissement pour le fauteur

Pour en savoir plus

MDRGF : informations sur les dangers liés aux pesticides et conseils juridiques en ligne. Tél. 01 45 79 07 59, site www.mdrgf.org

Services régionaux de la protection des végétaux (SRPV) : informations sur la réglementation en vigueur, et contacts avec des laboratoires agréés pour analyser des échantillons. Liste des SRPV sur le site <http://pv.agriculture.gouv.fr/srpv.htm>

de troubles ! Mais si cette action échoue, il faut déposer un recours auprès du juge civil pour « trouble anormal de voisinage ». Cette démarche doit être assortie de l'intervention d'un huissier, qui doit constater le préjudice subi, et complétée par des analyses de laboratoire prouvant des traces de pesticides sur vos plantes. Elle est plutôt tentée par des agriculteurs bio dont les récoltes sont menacées par cette pollution que par des particuliers. « C'est une procédure longue et coûteuse, » reconnaît Marie-Cécile Jean. « Aussi mieux vaut essayer de ne pas y recourir. » Dans ce domaine où la jurisprudence est quasi inexistante, la conciliation vaut souvent mieux que le bras de fer.

Carne Mayo, journaliste spécialisée en environnement

1. Arrêté du 12 septembre 2006.